

# **COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

## **Du 24 mai 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre mai à dix heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 18/05/2020

Présents : MM. COURTEUGE, GUILLAUME, MASSON, NAPOLY, PIREYRE, PELLETIER, PODEVIN, et Mmes BARRAUD, CLOUVEL, DAILLOUX, DEBOAISNE, PAYSAC, PEYRON, PLOS, REDERSDORFF.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Josiane PLOS.

### **1-Election du maire**

Réuni sous la présidence du Maire sortant, le nouveau conseil municipal est installé. Le maire désigne le doyen de l'assemblée, Gérard Guillaume, pour procéder à l'élection du maire. Après appel à candidature, M. Gérard Guillaume, seul candidat, est élu maire par 14 voix pour et 1 bulletin blanc.

### **2- Election des adjoints**

Le conseil municipal détermine ensuite le nombre d'adjoints conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT. Trois postes d'adjoints sont alors créés. Ont été élus :

- ✓ 1<sup>er</sup> adjoint M. Eric Pireyre par 14 voix pour et 1 bulletin blanc
- ✓ 2<sup>ème</sup> adjoint Mme Josiane Plos par 14 voix pour et 1 bulletin blanc
- ✓ 3<sup>ème</sup> adjoint Mme Céline Clouvel par 14 voix pour et 1 bulletin blanc

### **3-Installation du conseil**

Les conseillers sont installés suivant l'ordre du tableau (nombre de suffrages obtenus le 15 mars 2020). Lecture est faite en séance de la Charte de l' élu local dont chaque membre reçoit un exemplaire.

Monsieur le Maire remercie les conseillers de la confiance qui lui est faite pour ce quatrième mandat. Il remercie les différents conseillers l'ayant accompagné depuis 2001 avec une mention particulière pour Mme Michelle Rousset, 1<sup>ère</sup> adjointe sortante, qui n'a pas souhaité se représenter. Il félicite les nouveaux conseillers élus, leur rappelant le rôle passionnant de leur fonction et la difficulté de la tâche.

Monsieur le Maire insiste sur la problématique liée au covid-19 qui va contrarier les projets de début de mandat.

### **4-Questions diverses**

Monsieur le Maire indique que les séances de conseil municipal se dérouleront dorénavant chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois à 19h30. Le prochain est prévu le mercredi 03 juin. Il sera procédé à la désignation des représentants de la commune au sein de divers organismes intercommunaux.

D'autre part, une distribution de masques fournis par la commune et par le Département sera faite prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 12 heures 00.